

	e-CG sels de nicotine 20 mg/ml	
	Fiche de données de sécurité	Page 1/13
	Création : 01/07/2025 ; Révision : - Version : V1 ; remplace la version -.	

RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : **e-CG sels de nicotine 20 mg/ml**

Les e-liquides sont commercialisés avec différents arômes :

Gamme	Nom des e-liquides
Les Incontournables	Goût américain, Menthe Glaciale, Fruits Rouges, Fraise des bois, Double Pomme.
Les Saveurs Puff	Blueberry, Raisin glacé, Milkshake Fraise, Pastèque glacée, Dragon Fruits rouges, Mangue Glacée, Pomme Glacée, Melon Pastèque, Mojito Fraise.
Les Givrés	Fruits Rouges Givrés, Tropical-Framboise, Fruit du dragon, Fruit du serpent, Mojito, Fraise.

Conditionnement : flacon de 10 ml.

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

E-liquide. Utilisé comme recharge dans les cigarettes électroniques.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE
3750, Avenue Julien PANCHOT, BP 80424
66004 PERPIGNAN CEDEX
Tél. : 04 68 85 12 27
www.e-cg.net
Contact : contact@e-cg.net

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'appel d'urgence (Europe) : 112
Organisme ORFILA : 01 45 42 59 59
Centre hospitalier régional d'Angers : centre antipoison 02 41 48 21 21
Centre hospitalier régional de Bordeaux : centre antipoison 05 56 96 40 80
Centre hospitalier régional de Lille : centre antipoison 0800 59 59 59
Hospices civils de Lyon : centre antipoison 04 72 11 69 11
Assistance publique-hôpitaux de Marseille : centre antipoison 04 91 75 25 25
Centre hospitalier régional de Nancy : centre antipoison 03 83 22 50 50
Assistance publique-hôpitaux de Paris : centre antipoison 01 40 05 48 48
Hôpitaux universitaires de Strasbourg : centre antipoison 03 88 37 37 37
Centre hospitalier régional de Toulouse : centre antipoison 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification selon le Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Toxicité aiguë (oral), catégorie 4, H302 nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutané), catégorie 4, H312 nocif par contact cutané.

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3, H412, nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Certains e-liquides ont une classification supplémentaire due à l'arôme qu'ils contiennent :

E-liquides	Classification supplémentaire
Américain	-
Menthe glaciale	-
Fruits Rouges	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Fraise des Bois	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Double Pomme	Sensibilisant cutané catégorie 1, H317 : Peut provoquer une réaction allergique.
Blueberry	-
Raisin glacé	-
Milkshake fraise	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Pastèque Glacée	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Dragon Fruits Rouges	-
Mangue Glacée	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Pomme Glacée	EUH208 : Contient du trans-2-hexenol, du furanéol et de la bêta-damascenone. Peut produire une réaction allergique.
Melon Pastèque	EUH208 : Contient du d-limonène. Peut produire une réaction allergique.
Mojito Fraise	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Fruits Rouges Givrés	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Tropical Framboise	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Fruit du Dragon	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Fruit du serpent	Sensibilisant cutané, catégorie 1, H317 : Peut provoquer une réaction allergique.
Mojito	EUH208 : Contient du d-limonène et la carvone, peut produire une réaction allergique.
Fraise (givrée)	Sensibilisant cutané catégorie 1, H317 : Peut provoquer une réaction allergique.

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Selon le Règlement (CE) 1272/2008 :

Pictogramme de danger
SGH07 :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :
H302, H312 et H412

Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par contact cutané.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le tableau suivant donne les éléments d'étiquetage supplémentaire pour les e-liquides ayant une classification due aux arômes :

E-liquides	Eléments d'étiquetage supplémentaire
Fruits Rouges	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique
Fraise des Bois	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique
Double Pomme	Peut provoquer une allergie cutanée. (contient : trans-2-hexenol, bêta-damascenone , acétate de géranyl et furanéol)
Milkshake fraise	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique
Pastèque Glacée	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique
Mangue Glacée	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Pomme Glacée	Contient du trans-2-hexenol, du furanéol et de la bêta-damascenone. Peut produire une réaction allergique.
Melon Pastèque	Contient du d-limonene. Peut produire une réaction allergique
Mojito Fraise	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Fruits Rouges Givrés	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Tropical Framboise	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique.
Fruit du Dragon	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique
Fruit du serpent	Peut provoquer une allergie cutanée. (contient : 3-cyclohexylpropionate d'allyle, trans-2-hexenal, cinnamate de méthyle et furanéol).
Mojito	Contient du d-limonène et la carvone, peut produire une réaction allergique.
Fraise (givrée)	Peut provoquer une allergie cutanée. (contient : furanéol)

Conseils de prudence :

Tenir hors de portée des enfants.

EN CAS D'INGESTION, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, rincer abondamment à l'eau.

2.3. AUTRES DANGERS

Aucun.

RUBRIQUE 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Voir sous-rubrique 3.2.

3.2. MÉLANGES

Liste des composants :

Le e-liquide e-CG se compose d'un mélange de monopropylène glycol, de glycérine, de benzoate de nicotine et d'un arôme alimentaire.

Certains e-liquides contiennent des sensibilisants cutanés (listés ci-dessous).

E-liquides	Composants	Concentration	Classification de la substance selon le Règlement (CE) 1272/2008
Tous	Benzoate de nicotine CAS : 88660-53-1 EC : 828-490-9	[3 ; 4[%	AT2, H330 ; AT1, H310 AT2, H300 ; EHC2, H411
Double Pomme	Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadién-1-yl)-2-butène-1-one CAS : 23726-93-4 EC : 245-844-2 REACH : 01-2120105798-49-xxxx	[0.1 ; 1[%	SCI2, H315 ; SS1A, H317 ; EHC2, H411
Pomme Glacée		[0.01 ; 0.1[%	
Double Pomme, Pomme Glacée	Trans-2-hexenol, CAS : 2305-21-7 EC : 218-972-1 REACH : -	[0.1 ; 1[%	FL3, H226 ; EDI, H319 SS1, H317
Double Pomme	Acétate de géranyl CAS : 105-87-3 EC : 203-341-5 REACH : -	[0.1 ; 1[%	SCI2, H315 ; SS1, H317 ; EHC3, H412
Fraise (Givrée)	Furanéol / 4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone CAS : 3658-77-3 EC : 222-908-8 REACH : 01-2120754473-52-xxxx	[0.1 ; 1[%	EDI2, H319 ; SS1A, H317
Fruits Rouges, Fraise des Bois, Double Pomme, Milkshake Fraise, Pastèque Glacée, Mangue Glacée, Pomme Glacée, Mojito Fraise, Fruits Rouges givré, Tropical framboise, Fruit du Dragon, Fruit du serpent		[0.01 ; 0.1[%	
Melon Pastèque, Mojito	d-Limonène / (r)-p-mentha-1,8-diène CAS : 5989-27-5 EC : 227-813-5 REACH : 01-2119529223-47-xxxx	[0.1 ; 1[%	AH1, H304 ; EHA1, H400 ; EHC1, H410 ; FL3, H226 ; SCI2, H315 ; SS1B, H317
Mojito	Carvone / 2-méthyl-5-(prop-1-en-2-yl)cyclohex-2-en-1-one CAS : 99-49-0 EC : 202-759-5 REACH : -	[0.1 ; 1[%	SS1B, H317
Fruit du serpent	3-cyclohexylpropionate d'allyle CAS : 2705-87-5 EC : 220-292-5 REACH : 01-2119976355-27-xxxx	[0.1 ; 1[%	AT4, H302+H312+H332 ; EHA1, H400 ; EHC1, H410 ; SS1, H317.
Fruit du serpent	Cinnamate de méthyle CAS : 103-26-4 EC 203-093-8 REACH : 01-2119979458-16-xxxx	[0.1 ; 1[%	SS1B, H317

E-liquides	Composants	Concentration	Classification de la substance selon le Règlement (CE) 1272/2008
Fruit du serpent	Trans-hex-2-enal CAS : 6728-26-3 EC : 229-778-1 REACH : 01-2120770494-48-xxxx	[0.1 ; 1[%	AT4, H302 ; EHC2, H412 ; EDI2, H319; FL3, H226, SCI2, H315; SS1A, H317

Les e-liquides ne contiennent pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification des produits.

Informations supplémentaires :

Le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H, des conseils de prudence P est mentionné en section 16.

RUBRIQUE 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation excessive et prolongée : Placer la victime au contact de l'air frais, dans une position favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau claire. Retirer et laver les vêtements contaminés. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette

Contact avec les yeux : Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un ophtalmologiste et lui montrer l'étiquette.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau, Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre ANTI-POISON ou un médecin.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGÛS ET DIFFÉRÉS

Inhalation excessive et prolongée : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des muqueuses nasales, des céphalées, transpiration, vertiges.

Contact avec la peau : Possibilité d'irritation et de rougeur.

Contact avec les yeux : Possibilité d'irritation.

Ingestion : Peut provoquer des nausées, vomissements, diarrhée.

4.3. IDENTIFICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Pas d'informations disponibles.

RUBRIQUE 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Pulvérisation d'eau, mousse, CO₂ (gaz carbonique), poudre chimique.
En cas d'incendie, ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

En cas d'incendie, des gaz (produits de combustion) dangereux peuvent se dégager : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), Acroléine.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

En cas d'incendie, porter des vêtements et équipements de protection individuelle unifiés, ainsi que des appareils respiratoires.

RUBRIQUE 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Ne pas inhaler les vapeurs, aérosols, prévoir une ventilation appropriée. Utiliser un équipement de protection individuel approprié.

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau et les eaux potables.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Recueillir les substances déversées au moyen d'un absorbant adapté (serpillère, sable sec, terre cuite...). Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Pour les mesures de protection : se référer aux sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter la contamination des yeux et de la peau. Manipuler le produit d'après les instructions inscrites sur l'étiquette/la notice d'utilisation.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Le produit doit être conservé dans un flacon hermétiquement fermé, entreposé dans un endroit frais et ventilé, à l'abri de la lumière.

Conditions d'un stockage sûr :

Conserver à distance de matières incompatibles comme les aliments.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Produit utilisé comme recharge dans les cigarettes électroniques.

RUBRIQUE 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Le propylène glycol ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Glycérine : 10 mg/m³.

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

8.1.1. Contrôles techniques appropriés :

Éviter le contact avec les yeux et la peau pendant la manipulation du produit.

Rincer les mains soigneusement après utilisation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains et de la peau : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des yeux : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	Liquide
Couleur	Divers, translucide ou légèrement teinté suivant l'arôme
Odeur	Divers, suivant l'arôme
Seuil olfactif	Non déterminé
Point de fusion	Non déterminé
Point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Produit non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable
Point d'éclair	> 60 °C
Température d'auto-inflammation	> 370°C (propylèneglycol / glycérine)
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Valeur du pH	Non déterminé
Viscosité cinématique	Pas d'informations disponibles
Hydrosolubilité	Miscible dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'informations disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non concerné
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité (kg/m ³)	1.080 – 1.150
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non concerné

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. REACTIVITÉ

Réactivité : Le propylène glycol, la nicotine réagissent aux agents oxydants et réducteurs et aux acides forts.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'utilisation. Voir section 7.2.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, pas de réaction dangereuse à prévoir.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact de la lumière solaire directe, la chaleur.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Agents fortement oxydants, acides forts, bases fortes.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

CO_x (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone).

RUBRIQUE 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008

Benzoate de nicotine :

Limites de concentrations spécifiques : par inhalation: CL50 = 1,52 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,38 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 50 mg/kg; par voie orale: DL50 = 50 mg/kg.

Propylène glycol :

DL50 = 22000 mg/kg, Orale, Rat ; DL₅₀ 19700 mg/kg, Orale, Cobaye

DL50 > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

CL50 = 41 mg/l, Inhalation, Rat

Glycérine

DL50 = 27200 mg/kg, Orale, Rat.

a) Toxicité aiguë : Les e-liquides contenant du benzoate de nicotine (équivalent à 20 mg/ml de nicotine) sont classés en toxicité aiguë catégorie 4 (oral et cutané). Le benzoate de nicotine est classé en toxicité aiguë catégorie 2 (orale), catégorie 1 (cutané) et catégorie 2 (inhalation).

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Certains arômes contiennent des sensibilisants cutanés susceptibles de provoquer des allergies cutanées. Voir la liste en paragraphe 2 et 3.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales : Non mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) Cancérogénicité : Non cancérigène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) Toxicité pour la reproduction : Non reprotoxique. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Sans objet Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS :

Autres informations :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification concernant les dangers pour l'environnement selon le règlement (CE) 1272/2008 ne sont pas remplis.

12.1. TOXICITÉ

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

Benzoate de nicotine :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Propylène glycol :

Toxicité aiguë pour les poissons : CL₅₀, 96 heures: 40613 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) ; CL₅₀, 96 heures: 55770 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë pour les Invertébrés aquatiques : CE₅₀, 48 heures: > 4000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë pour les plantes aquatiques : CE₅₀, 96 heures: 19000 mg/l, Scenedesmus subspicatus ; CE₅₀, 96 heures: 19100 mg/l, Skeletonema costatum ; NOEC, 96 heures: 15000 mg/l, Scenedesmus subspicatus ; NOEC, 14 jours: < 5300 mg/l, Skeletonema costatum

Toxicité aiguë pour les microorganismes : NOEC, 18 heures: > 20000 mg/l, Pseudomonas putida

Glycérine :

Toxicité aiguë pour les poissons : LC₅₀, 96 heures: 54000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë pour les Invertébrés aquatiques : CE₅₀, 24 heures: > 10000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë pour les plantes aquatiques : CE₅₀, 72 heures: > 2900 mg/l, Algues d'eau douce

Toxicité aiguë pour les microorganismes : CE₅₀, > 1000 mg/l, Boues activées

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

Propylène glycol : Facilement biodégradable.

Glycérine : Facilement biodégradable.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

Propylène glycol : Conformément à la colonne 2 des Annexes VII et VIII de la réglementation REACH, aucune étude de bioaccumulation n'est nécessaire puisque le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

Glycérine : Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPvB

Non évalués.

A notre connaissance, les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et VPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN :

Pas de données.

A notre connaissance, ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES :

Pas de données.

RUBRIQUE 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**13.1 MÉTHODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Élimination :

Éviter le rejet à l'égout et dans les cours d'eau. Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION**

Non Classé.

14.2. DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

Non Concerné.

14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

Non Concerné.

14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

Non Concerné.

14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Non classé selon (CE) 1972/2008.

14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Se reporter aux sections 6 – 8.

14.7. TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI

Non concerné.

RUBRIQUE 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. RÉGLEMENTATION/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT**

Le contenu et le format de cette FDS sont établis selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) et le règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Informations relatives à l'emballage :

Emballage devant être pourvu d'une fermeture de sécurité pour les enfants (Directive (UE) N°2014/40, article 20.3.g).

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP :

84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides, dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. EVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été établie pour ce produit.

RUBRIQUE 16 - AUTRES INFORMATIONS**Attention :**

Les informations présentées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données de bonne foi. Elles sont basées sur celles qui nous ont été communiquées, à la date de sa rédaction, par les fournisseurs des substances constitutives de la préparation. Nous avons appliqué les règles du Règlement CE n°1272/2008 et du Règlement CE n° 1907/2006.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concernent son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit.

Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lequel il est prévu.

Décharge de responsabilité :

Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non une garantie de ses propriétés. Les informations dans cette FDS ont été collectées de sources fiables et sont basées sur notre niveau actuel de connaissance ainsi que sur les règlements nationaux et communautaires. Cependant, cette information est donnée sans garantie explicite ou implicite. Les conditions ou méthodes de manipulation, stockage, utilisation, élimination peuvent ne pas être portées à notre connaissance. Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas être tenus responsables de pertes, dommages ou dépenses occasionnées par la manipulation, le stockage, l'utilisation, l'élimination du produit. Cette FDS est applicable uniquement au produit mentionné au paragraphe « Identificateur de produit » du chapitre 1 ; si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, cette FDS pourrait ne pas être applicable au produit résultant.

Indications des changements par rapport à la version précédente :

Rubrique	Modifications
-	-

Libellé complet des classes et des catégories de danger :

FL3 : Liquide inflammable, catégorie 3.
 AT1 : Toxicité aiguë, catégorie 1.
 AT2 : Toxicité aiguë, catégorie 2.
 AT4 : Toxicité aiguë, catégorie 4.
 AH1 : Toxicité par aspiration, catégorie 1.
 EDI2 : Corrosion, Irritation oculaire atégorie 2.
 SCI2 : Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2.
 SS1A : Sensibilisation cutanée catégorie 1A.
 SS1B :: Sensibilisation cutanée catégorie 1B.
 EHA1 : Dangers pour le milieu aquatique aiguë, catégorie 1.
 EHC1 :: Danger pour le milieu aquatique chronique, catégorie 1.
 EHC2 :: Danger pour le milieu aquatique chronique, catégorie 2.
 EHC3 :: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3.
 H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
 H300 : Mortel en cas d'ingestion.
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H310 : Mortel par contact cutané.
 H312 : Nocif par contact cutané.
 H330 : Mortel par inhalation.
 H332 : Nocif par inhalation.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 :: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence P additionnels :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.
 P302 + P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.
 P330 : Rincer la bouche.
 P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale ou nationale.

Code UFI : (Selon le règlement (CE) 1272/2008).

Produit /	Code UFI
e-CG sels de nicotine Goût Américain 20 mg/ml	JYH1-H07J-E00D-XGWS
e-CG sels de nicotine Menthe Glaciale 20 mg/ml	S5J1-H0MC-100D-862W
e-CG sels de nicotine Fruits Rouges 20 mg/ml	MAJ1-J004-N00C-KV81
e-CG sels de nicotine Fraise des bois 20 mg/ml	PGJ1-J0CX-800C-WJE5
e-CG sels de nicotine Double Pomme 20 mg/ml	QPJ1-J0RQ-V00C-77K9
e-CG sels de nicotine Blueberry 20 mg/ml	SUJ1-K04H-G00A-JWRE
e-CG sels de nicotine Raisin Glacé 20 mg/ml	H0K1-K0HA-300A-VKWJ

Produit /	Code UFI
e-CG sels de nicotine Milkshake Fraise 20 mg/ml	36K1-K0W3-Q00A-692P
e-CG sels de nicotine Pastèque Glacée 20 mg/ml	DCK1-M08W-A009-HY7T
e-CG sels de nicotine Dragon Fruits Rouges 20 mg/ml	GHK1-M0NP-X009-UNDX
e-CG sels de nicotine Mangue Glacée 20 mg/ml	MQK1-N01G-J009-5AK2
e-CG sels de nicotine Pomme Glacée 20 mg/ml	FVK1-N0E9-5009-G0R6
e-CG sels de nicotine Melon Pastèque 20 mg/ml	U1M1-N0T2-S008-TPWA
e-CG sels de nicotine Mojito Fraise 20 mg/ml	77M1-P05V-D008-4D2F
e-CG sels de nicotine Fruits Rouges Givrés 20 mg/ml	2DM1-P0JP-0008-F27K
e-CG sels de nicotine Tropical Framboise 20 mg/ml	JJM1-P0XF-M007-SRDQ
e-CG sels de nicotine Fruit du Dragon 20 mg/ml	5RM1-Q0A8-7007-3EJU
e-CG sels de nicotine Fruit du Serpent 20 mg/ml	8WM1-Q0Q1-U007-E3QY
e-CG sels de nicotine Mojito 20 mg/ml	Y2N1-R02U-F006-RSW3
e-CG sels de nicotine Fraise 20 mg/ml (givrée)	98N1-R0FN-2006-2G27

Conseils relatifs à la formation :

Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions et mesures à prendre en cas d'accident.

Conseils relatifs aux personnes sensibles :

Produit déconseillé aux femmes enceintes.
Produit interdit aux moins de 18 ans.

Autres sources des données utilisées dans la présente fiche :

FDS des composants du e-liquides.

Réglementations nationales :

Se conformer également aux autres dispositions nationales applicables éventuellement au produit dans le pays de destination.

Abréviations et Acronymes :

FDS : Fiche de Données de Sécurité.
SGH : Système Général Harmonisé.
EINECS : INventaire Européen des Substances Chimiques Existantes dans le Commerce.
CAS : Service des Abstracts Chimiques.
DL50 (CL50) : Dose Létale médiane 50%
CL50 : concentration létale médiane
VME : Valeur Moyenne d'Exposition
VLE : Valeur Limite d'Exposition
PBT : Substances Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques.
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable.

**La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Cette fiche de données de sécurité a été établie et doit être utilisée uniquement pour ce produit.**